

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/11/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	9

Vote
A la majorité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 4

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous préfecture de Cognac
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2024, le 13 Novembre à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Salles d'Angles s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GÉRON Marcel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 07/11/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/11/2024.

Présents : M. GÉRON Marcel, Maire, Mmes : BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne, BELLENGUEZ Régine, BONNORON Christine, MICHEL Céline, PARTAUD Ingrid, VARACHAUD Annie, MM : LACROIX-PERRIN Rodolphe, MERY Olivier, MOURGERE Géraud, RONDEAU Bernard

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : BELLAVOINE Paul à Mme BONNORON Christine, LACROIX Hervé à M. GÉRON Marcel

Excusé(s) : Mme VAN LANDEGHEM Florence

Absent(s) : M. MOUGIN Brice

A été nommé(e) secrétaire : Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne

2024-11-02 – Demande de financement : travaux de réhabilitation d'un bâtiment communal en 5 logements locatifs

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le montant prévisionnel à prévoir pour la réhabilitation d'un bâtiment communal en 5 logements collectifs (Travaux + MOE) : 766 852,55 € H.T.

Afin de subvenir aux dépenses pour ces travaux, il est donc nécessaire de faire une demande de financement auprès d'établissements bancaires.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a été fait une demande de proposition pour un financement sur 20 ans et 25 ans, à taux fixe, avec un remboursement trimestriel, pour un montant de 620 000 €.

Deux propositions ont été reçues :

1- Pour une durée de 20 ans :

- **Crédit Mutuel** : un taux d'intérêt à 3,43 %, échéance trimestrielle : 10 741,73 €

Frais de dossier : 620 €

- **AFL** : un taux d'intérêt à 3,33 %, échéance trimestrielle dégressive : échancier joint à la délibération.

Frais de dossier : Néant

2- Pour une durée de 25 ans :

- **Crédit Mutuel** : un taux d'intérêt à 3,43 %, échéance trimestrielle : 9 258,57 €.

Frais de dossier : 620 €

- **AFL** : un taux d'intérêt à 3,33 %, échéance trimestrielle : échancier joint à la délibération.

Frais de dossier : Néant

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le

ID : 016-211603592-20241113-2024_11_02-DE



Monsieur le Maire décide de choisir la proposition de l'**AFL** (Agence France Locale) **avec un taux d'intérêt à 3,33 % sur une durée de 20 ans**, comme détaillée sur l'échéancier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à la majorité, la décision de Monsieur le Maire et l'autorise à signer le contrat de prêt avec l'AFL ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 14/11/2024

Le Maire

Marcel GERON

